

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/09/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture de Mantes la Jolie  
Le : 11/09/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
11/09/2023

L'an 2023, le 8 Septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de TACOIGNIERES s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice LE BAIL, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 04/09/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/09/2023.

**Présents** : M. LE BAIL Patrice, Maire, Mmes : CORDIEZ Christine, DESHUMEURS Carmela, LEGER Céline, MM : CASTIGLIONE Arnaud, FAURE Patrick, GASTINOIS Ludovic, GOMEZ José, LECUIR Christophe, LEVACHER Thierry, PIERRE Alain

**Pouvoirs** :

Agnès GACEMI a donné pouvoir à Patrice LE BAIL  
France de BERTRAND a donné pouvoir à Thierry LEVACHER  
Amélie BLAVOET a donné pouvoir à Carmela DESHUMEURS

**Absente** :

Amandine GARRIER

**A été nommée secrétaire** : Carmela DESHUMEURS

2023-IX-21 – ACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX 2023

Il est proposé de créer des tarifs municipaux pour pouvoir répondre aux sollicitations des administrés, entreprises, prestataires et associations, à savoir :

- Création d'un tarif de location pour les bancs,
- Création d'un tarif de location pour le bâtiment socio-éducatif,
- Création d'un tarif de location pour le terrain végétalisé,
- Création d'un tarif pour la mise à disposition des salles communales dans le cadre de pratique sportive, culturelle, artistique ou de loisirs pour les entreprises, professionnels et prestataires.

La prise en compte de ces éléments conduit à une création de tarifs s'appliquant aux prestations municipales.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment son article L.1111-2, L. 2121-29 et L.2331-2 à L.2331-4,

**Vu** l'avis favorable de la Commission des Finances consultée le 06 septembre 2023,

**Considérant** que le Conseil Municipal est compétent pour créer et adopter les tarifs s'appliquant aux prestations municipales,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

REÇU EN PREFECTURE

le 12/09/2023

Application agréée E-legalite.com

## DECIDE

### Article 1 :

D'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, la nouvelle tarification des services au public comme définie ci-dessous :

Ces tarifs entrant en vigueur dès publication de la présente délibération.

### FOYER RURAL Tarifs 2023

RESERVATION	HABITANTS			EXTERIEURS			AUTRES *		
	Location	Nettoyage	Total	Location	Nettoyage	Total	Location	Nettoyage	Total
Grande salle et cuisine en semaine	300 €	75 €	<b>375 €</b>	490 €	110 €	<b>600 €</b>			
Mezzanine et cuisine en semaine	180 €	75 €	<b>255 €</b>	255 €	110 €	<b>365 €</b>			
L'ensemble week-end	400 €	110 €	<b>510 €</b>	650 €	150 €	<b>800 €</b>			
J o u r n é e supplémentaire en week-end	95 €		<b>95 €</b>	110 €		<b>110 €</b>			
A l'heure (minimum 4h)	40 €	75 €		60 €	110 €				
Activités Grande Salle Eté **	400 €	110 €	<b>510 €</b>	800 €	110 €	<b>910 €</b>	1.000 €	200 €	<b>1.200 €</b>
Activités Grande Salle Hiver ***	450 €	110 €	<b>560 €</b>	850 €	110 €	<b>960 €</b>	1.050 €	200 €	<b>1.250 €</b>
Activités mezzanine Eté **	200 €	110 €	<b>310 €</b>	400 €	110 €	<b>510 €</b>	400 €	150 €	<b>550 €</b>
Activités mezzanine Hiver ***	230 €	110 €	<b>340 €</b>	430 €	110 €	<b>540 €</b>	430 €	150 €	<b>580 €</b>
Caution	<b>500 €</b>								

\* Entreprises, professionnels, prestataires

\*\* Activités : occupation des locaux par un contractant percevant une rémunération

\*\*\* la période hivernale s'entend du 15/10 au 31/03. Le tarif hiver sera également appliqué en cas de demande du contractant de mise en chauffe des locaux hors période hivernale.

### LOCATION DE MATERIELS Tarifs 2023

RESERVATION	HABITANTS	EXTERIEURS	AUTRES *
Vaisselle :			
De 1 à 60 couverts	<b>40 €</b>	<b>60 €</b>	<b>60 €</b>
plus de 60 couverts	<b>60€</b>	<b>80 €</b>	<b>80 €</b>
Table à l'unité	<b>6 €</b>	Non ouvert à la location	<b>6 €</b>
Chaise à l'unité	<b>1 €</b>		<b>1 €</b>
Banc à l'unité	<b>1 €</b>		<b>1 €</b>
Caution	<b>150 €</b>		

\* Entreprises, professionnels, prestataires

### BATIMENT SOCIO-EDUCATIF Tarifs 2023

RESERVATION	HABITANTS			EXTERIEURS			AUTRES *		
	Location	Nettoyage	Total	Location	Nettoyage	Total	Location	Nettoyage	Total
Salle rez-de-chaussée	200 €	75 €	<b>275 €</b>	300 €	110 €	<b>410 €</b>	400 €	150 €	<b>550 €</b>
Salle premier étage	200 €	75 €	<b>275 €</b>	300 €	110 €	<b>410 €</b>	400 €	150	<b>550 €</b>
L'ensemble week-end	300 €	110 €	<b>410 €</b>	500 €	150 €	<b>650 €</b>	600 €	150	<b>750 €</b>
A l'heure Eté (minimum 2h)	10 €	75 €		10 €	75 €		10 €	75 €	
A l'heure Hiver (minimum 2h)	15 €	75 €		15 €	75 €		15 €	75 €	
Caution	<b>500 €</b>								

\* Entreprises, professionnels, prestataires

REÇU EN PREFECTURE

le 12/09/2023

Application agréée E-legalite.com

## TERRAIN VEGETALISÉ Tarifs 2023

RESERVATION	HABITANTS			EXTERIEURS			AUTRES *		
	Location	Nettoyage	Total	Location	Nettoyage	Total	Location	Nettoyage	Total
Journée en semaine	150 €	75 €	225 €	200 €	110 €	310 €	500 €	110 €	610 €
Journée en week-end	200 €	110 €	310 €	300 €	150 €	450 €	600 €	150 €	710 €
Caution	500 €								

\* Entreprises, professionnels, prestataires

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par courrier devant Monsieur le Maire et d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par l'intermédiaire de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :** La présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la commune, affichée sur les panneaux d'affichage et inscrite au registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Tacoignières.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
PAR SA PUBLICATION OU SA NOTIFICATION

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 11/09/2023  
Le Maire  
Patrice LE BAIL



REÇU EN PREFECTURE

le 12/09/2023

Application agréée E-legalite.com

1			
2			
3			
4			

Je soussigné, M. [Nom], Maire de la commune de [Commune], certifie que les informations fournies ci-dessus sont exactes et conformes à la réalité.

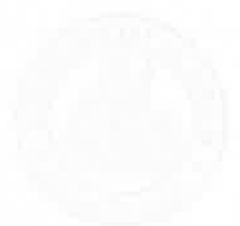
Fait à [Lieu], le [Date].

[Signature]

[Texte]

[Texte]

[Signature]



**REÇU EN PREFECTURE**  
 le 12/09/2023  
 Application agréée E-legalite.com